

COMPTE-RENDU
DES CONSEILS PORTUAIRES
du 10 Décembre 2022

PRESENTS :

Conseil Portuaire du Linkin

CUVILLIER Yannick	Adjoint au Maire
COLIN Yannick	Président de la Société des Régates de Perros
GALHAUT Didier	Représentant des pêcheurs professionnels
MANGEL Camille	Président de l'association des Plaisanciers du Linkin
GUERIN Jean-Yves	Représentant des usagers
HAUSSONNE Jean-Marie	Représentant des usagers
VERNOUX Francine	Représentante des usagers

Conseil Portuaire de Ploumanac'h

LÉON Erven	Maire de Perros-Guirec
GUEGAN Yannick	Président de l'association des Plaisanciers Ploumanac'h
CLOSSET Emmanuel	Représentant suppléant des professionnels du nautisme, Chantier Le Treize
LE MEUR Jean-Charles	Représentant des usagers
PASQUIERS Franck	Représentant des usagers
TASSEL Bernard	Représentant des usagers
LE VERGE David	Représentant des pêcheurs professionnels

Assistaient également à la réunion :

DRONIOU Marie-Louise	Conseillère Départementale
CLAVEAU Vincent	Directeur Général Adjoint des Services
GUEGAN Ann-Katell	Directrice des Ports à compter du 5 février 2023
LE LAIT Christian	Représentant du personnel portuaire

ABSENTS EXCUSES :

LEMERCIER Frédéric	Représentant des professionnels du nautisme, société Bretagne Marine
LE BANNER Benoît	Représentant des professionnels du nautisme, société Nauti Breiz
GUILLOU Marie-Annick	Conseillère Départementale
Mr Le Représentant	CCI
GEFFROY Erwan	Représentant de la société Armor Navigation
Mr le Représentant	DDTM - DML

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'Orientation Budgétaire
2. Questions diverses

M. Le Maire salue l'Assemblée et présente Ann-Katell Guegan, directrice des Ports qui prendra ses fonctions le 5 février 2023.

M. Le Maire indique que l'année 2023 sera principalement axée sur une phase de restructuration majeure du bassin à flots avec les travaux d'une nouvelle porte automatisée, l'engagement d'une étude sur le rétablissement des profondeurs de Ploumanac'h et la finalisation des travaux de la cale du Colonel Philippe Milon à Trestraou.

Ann-Katell Guegan aura pour objectifs :

- le développement de l'offre et de la qualité des services pour obtenir de nouveaux contrats,
- le dossier du rétablissement des profondeurs de Ploumanac'h.

M. Le Maire souhaite que les ports entrent dans une nouvelle ère.

Il donne ensuite la parole à M. Cuvillier qui demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu des Conseils Portuaires.

M. Pasquiers souhaite que soit précisé au dernier compte-rendu quelles sont les personnes qui ont voté contre les nouveaux tarifs de 2023. Il s'agit de 3 élus du CLUPP de Ploumanac'h et le responsable de l'Association des Plaisanciers de Ploumanac'h.

Mme Vernoux rappelle les fortes tensions lors de la dernière réunion et précise que dans un souci d'apaisement les membres du CLUPP de Perros-Guirec n'ont pas voté contre les nouveaux tarifs mais n'étaient pas pour cette hausse non plus. M. Colin qui n'a pu assister à la dernière réunion tient à souligner qu'il n'était pas non plus pour cette hausse de tarif.

Mme Vernoux indique le souhait que le compte-rendu soit rendu public sur le site de la Ville un peu plus rapidement afin que les mêmes questions ne soient pas reprises lors du Conseil suivant. M. Le Maire indique que nous faisons au mieux mais que cela n'est pas toujours évident.

M. Colin indique que le taux d'inflation de la place d'amarrage est très élevé et que Perros-Guirec devient un port cher par rapport à ceux des alentours.

M. Le Maire explique de nouveau que les 9% sont 7% pour l'inflation (fluides et coût de la masse salariale) et 2% pour les investissements à venir. En 3 ans, les ports de Perros-Guirec et Ploumanac'h auront investis 5 millions d'euros.

M. Cuvillier précise qu'il ne faut pas comparer avec des ports de celui du Légué, Paimpol ou Roscoff car ils sont différents ou ont des modes de fonctionnement différents de Perros-Guirec. Tous les ports auraient besoin d'augmenter les tarifs d'amarrage mais sont parfois limités à certains taux (ports d'Eskale d'Armor).

M. Le Meur informe néanmoins que le port de Ploumanac'h va bientôt devenir un port trop cher pour les plaisanciers et ceux-ci n'utilisent ni eau ni électricité.

M. Le Maire rappelle que l'augmentation a été votée au Conseil Municipal.

Concernant les locations de bateau en « hébergement insolite », M. Cuvillier informe que les loueurs paient déjà la taxe de séjour à la ville via les plateformes de location, la nouveauté pour 2023, est qu'ils devront également payer une nuit d'escale au port pour toute nuit louée. De plus,

les usagers habitants à l'année au bassin à flot, ou une grande partie devront s'acquitter de 30 € par mois d'été et 80 € par mois d'hiver, cela à compter du 1^{er} mai prochain. Il s'agira dans un premier temps d'auto-déclaration.

M. Guégan aimerait que le personnel des ports soit un peu plus présent au port de Ploumanac'h. M. Pasquiers trouve très positif la présence, aujourd'hui et à la dernière réunion de Christian Le Lait, personnel portuaire.

M. Haussonne demande à Ann-Katell Guegan de se présenter. Cette dernière explique son parcours dans le domaine aérien pendant plusieurs années, également dans la gestion, le tourisme, 4 à 5 métiers différents mais toujours dans l'encadrement et la gestion d'équipe. Elle navigue et connaît le domaine maritime.

Vincent Claveau explique qu'il fait l'intérim d'Arnaud Piepers depuis son départ, en septembre, 1 journée et demie par semaine et que le service des ports a été restructuré : Anne Bodin-Desjardin est devenue responsable administrative et Laurent Heusch, chef d'équipe technique.

Yannick Cuvillier débute la séance par le Débat d'Orientations Budgétaires qui est le moment privilégié pour effectuer un point de situation, énumérer très brièvement les actions réalisées, et évoquer les perspectives des années à venir.

L'année 2022 a été pour les ports de Perros Guirec synonyme de travaux et d'acquisitions de nouveaux outils permettant une amélioration des conditions de travail des agents mais également un meilleur service rendu aux usagers.

- Mise en œuvre de l'aire de carénage, sa certification devrait aboutir début 2023 ;
- Les travaux de l'embarcadère Colonel Philippe Milon de Trestraou : ouvrage complètement sécurisé et rénové ;
- La mise en œuvre de nouveaux outils performants et sécurisés :
 - o 1 Grue neuve de 60 tonnes
 - o 1 chariot élévateur neuf et aux normes
 - o Des véhicules performants (camion et véhicule léger)

L'année 2022 a vu également le commencement de diverses opérations indispensables à la gestion des ports et à l'amélioration du service aux clients (accès cale Roger Daniel au Linkin et maintenance structure, signalétique, ...).

Il y a eu une forte baisse du nombre d'escales pour l'année 2022, entre-autres avec la difficulté pour les Anglais de venir dans les ports français car ils doivent s'enregistrer au port de Roscoff ou au port du Légué.

Les projections pour 2023 :

L'objectif principal des ports pour 2023, est le maintien de l'entretien de ses bassins par le renouvellement de bouées, de chaînes, d'haltères, guirlandes et l'amélioration des pontons, des catways et le renforcement des services.

La section investissement sera impactée par une opération exceptionnelle pour le budget des ports, la construction d'une nouvelle porte d'accès au bassin, automatisée et plus large (12 mètres utile). Un plan de financement est établi pour la réalisation de l'opération et de nombreuses demandes de subventions sont en cours.

Les ports de Perros-Guirec poursuivent la mise en œuvre du plan de maintenance pluriannuel, qui sera acté lors du vote du budget primitif. Une hausse de 9% sur l'ensemble des tarifs des ports a été adoptée lors du Conseil Municipal du 17 novembre, afin de faire face à l'inflation, aux hausses salariales, et également pour provisionner les dépenses des opérations liées à la porte du bassin à flot et au rétablissement des profondeurs de Ploumanac'h.

La politique de commercialisation des ports va également être redynamisée afin d'acquérir de nouvelles parts de marchés et augmenter le nombre de contrats, tout en développant de nouveaux services.

Porte du bassin :

La porte du bassin étant devenue vétuste, la municipalité a choisi de construire une nouvelle porte, automatisée et large de 12 mètres (contre 5.85 m actuellement). Cette très importante opération est lancée depuis une décision du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022, l'objectif de réception de l'ouvrage est fixé à fin avril 2024 au plus tard.

Le financement de l'ouvrage se réalisera par une économie de fonctionnement, mais également par l'apport de recettes nouvelles. En effet, une politique de développement va être mise en œuvre au cours du 1^{er} semestre 2023, et fixer des objectifs commerciaux (gains de contrats) visant à redynamiser le bassin à flot et son quartier.

Cette politique commerciale participera à définir la projection des ports à 5, 10 et 15 ans.

3 maîtrises d'œuvre vont présenter leur dossier avant le 21 décembre et le choix sera fait par la Commission d'appel d'offres début janvier. Les travaux devraient commencer en septembre 2023.

Ploumanac'h : rétablissement des profondeurs :

Les bathymétries et le diagnostic sédimentaire sont réalisés et permettent de quantifier le volume à extraire pour rendre au port une profondeur acceptable. Cette quantité de sédiments est estimée à 15 000 m³.

L'année 2023 est donc réservée à établir les différents contacts auprès des services de l'Etat (DDTM, DML, DREAL, Préfecture,...) pour élaborer avec eux la procédure à utiliser pour effectuer rapidement ce rétablissement des profondeurs.

Un rapprochement avec les ports des Côtes d'Armor, atteints par cette problématique, va s'opérer courant du 1^{er} trimestre 2023 pour mutualiser les demandes, afin d'obtenir des financements qui doivent permettre un coût plus acceptable pour les ports et une répercussion aux usagers plus raisonnable.

Un focus sera également à réaliser sur un rétablissement des profondeurs au niveau du bassin à flot du Linkin, même si la construction de la nouvelle porte peut laisser supposer une circulation des sédiments plus importante.

Côté Bassin à flot, les vannes de chasse vont être remise en service et automatisées afin de brasser plus régulièrement (2 vannes côté déversement et 1 vanne côté Douane).

Société Publique Locale ESKALE D'ARMOR :

La commune de Perros-Guirec étudie toujours l'intégration de ses ports au sein de la SPL Eskale d'Armor. L'objectif est d'aboutir à un projet viable et intéressant pour les deux parties. En effet, pour rappel ce transfert ne concerne que la partie exploitation, la partie infrastructures restant à la charge d'un budget port. Un rendez-vous aura lieu la semaine prochaine entre la Mairie et Eskale d'Armor.

Zone de mouillages et d'Equipements Légers

La Ville de Perros-Guirec dispose de 4 ZMEL ou Zones de Mouillages et d'Equipements Légers, dont une arrive à terme en fin d'année 2022 et qu'il convient de renouveler.

Par ailleurs, il est apparu opportun de revoir la disposition et le nombre des mouillages sur l'ensemble des zones pour coller à la réalité de la demande des plaisanciers.

En effet, les ZMEL sont pour la plupart surdimensionnées par leur capacité d'accueil, une diminution de 68 mouillages est donc actée (Arcades, Pors ar Goret et la Douane)

Le bureau d'étude a transmis le dossier aux services préfectoraux pour instruction. L'arrêté préfectoral nous sera communiqué au cours du 1^{er} semestre 2023.

Les membres des Conseils Portuaires prennent acte de la tenue du DOB le 10/12/2022

Deux décisions modificatives sont à voter pour le service des Ports.

Décision modificative n° 3/2022 - budget des ports

Il convient de réajuster les crédits inscrits en section de fonctionnement en raison principalement de dépassements liés à l'inflation et une fuite d'eau importante, ainsi que divers ajustements, montant 35 043 €.

Ces dépassements sont couverts par des recettes plus importantes que prévues (dégrèvements d'impôts, redevance à passagers, locations salle de la capitainerie...).

Vote à unanimité

Actualisation des demandes de subventions pour la réhabilitation de la porte du bassin à flot de Perros-Guirec

Dans le cadre des demandes de subventions établies, il y a lieu de modifier le plan de financement estimatif comme présenté ci-après.

Le montant des travaux, études et aléas inclus, est estimé à 2 786 529 euros H.T. pour le scénario consistant à poser une nouvelle porte basculante à proximité de la porte existante avec une largeur d'exploitation de 12 ml.

Le financement de cette opération est réalisé sur le budget des ports, selon le détail suivant (plan de financement sur 2 ans) :

Recettes HT tranche 1 année 2023			Recettes HT tranche 2 année 2024		
Dépenses	Montant en euros (HT)	%	Dépenses	Montant en euros (HT)	%
DETR 2023	185 840	13,43%	DISL 2024	140 242	10,00%
AAP port d'avenir	415 233	30,00%	Contrat de territoire	300 000	21,39%
DSIL 2023	185 840	13,43%	REGION BRETAGNE	140 242	10,00%
TOTAL DES SUBVENTIONS	786 913	56,85%	TOTAL DES SUBVENTIONS	580 484	41,39%
Autofinancement communal	597 197	43,15%	Autofinancement communal	821 936	58,61%
Total recettes année 2023	1 384 110	100,00%	recettes année 2024 :	1 402 420	100,00%

La Ville dispose d'une personne dédiée à la recherche des subventions et au montage des dossiers.

La décision modificative a été votée à l'unanimité

Règlement Halle à poissons

Le règlement pour la Halle à poissons a été mis à jour.

Les pêcheurs en place peuvent conserver leur emplacement, la convention annuelle est renouvelée par simple demande.

Chaque pêcheur désireux de disposer d'un étal au sein de la halle doit formuler sa demande par écrit, annuellement.

Cette demande doit être déposée en capitainerie, le principe de retenue des candidats est l'ordre d'arrivée.

Ne peut être candidat qu'un pêcheur professionnel dont le port d'attache est Perros-Guirec, et qui acquitte ses taxes dans ce port.

Il devra fournir une attestation sur le port d'attache et le versement des taxes ainsi qu'une attestation d'assurance. Les pêcheurs déjà en place doivent fournir ces documents également sinon la place sera réattribuée.

Le règlement des pêcheurs est adopté à l'unanimité.

Questions Diverses

1. Questions concernant la gestion et la direction du port

Gouvernance

- Situation du recrutement d'un nouveau directeur de port ? Ann-Katell Guegan est la nouvelle directrice des ports à compter du 5 février 2023.

Les tarifs

- Un des usagers a fait une enquête sur les tarifs pratiqués dans des ports comparables à celui de Perros Guirec, et donne les chiffres 2022 pour un bateau de 9,50 mètres à Paimpol, Binic, Le Légué, Lézardrieux et Trébeurden. Cette question a été répondu en début de réunion. Ces ports ne peuvent pas tous être comparés à celui de Perros-Guirec. A Binic le personnel qui gère la porte n'est pas payé par le port, le Légué est un peu de commerce...
- Autre question de gestion administrative très technique qui mérite réponse : *problématique qui existe dans la tenue « des Conseils Portuaires »*. Ils sont évoqués séparément (Perros et Ploumanac'h), mais la comptabilité est commune. Ceci interdit évidemment une gestion indispensable par centres de profits qui permettrait une transparence nécessaire des chiffres. Dans le contexte d'une DSP quels ports sont pris en compte ? M. Le Maire indique que la comptabilité publique est gérée par gestionnaire, ce qui indique que les dépenses et les recettes par gestionnaire sont identifiées. Concernant la SPL, le périmètre est en cours de discussion.

L'entretien

- Vous avez sans doute remarqué que cette passerelle (non identifiée dans le message) n'est pas tout à fait horizontale en son milieu, et à nos âges (77 et 75) cela nous déséquilibre au passage. Serait-il possible d'y remédier ? Bien que nous puissions encore vivre avec. : Il s'agit d'une passerelle rejoignant les pontons St Paul et Stella Maris, c'est assez récent, cela ne peut être rendu plus plat
- Le port a remis en état la passerelle d'accès aux 3 pontons suite à la dégradation de cet été mais il manque toujours une tôle de jonction entre la partie mobile et le quai. Ce vide d'une douzaine de centimètre de large est un piège à pied d'enfants et également à roue de brouette : la société en charge de ce travail est relancée régulièrement (dernière relance mardi 6/12), elle interviendra dès qu'elle sera disponible et aura reçu le matériel nécessaire.
- Plusieurs questions encore sur l'entretien des pontons qui sont « pointés » comme glissants : l'entretien est toujours en cours sur les pontons mais presque terminé. Il reste le ponton Marie-Augustine et une partie du ponton Louisiane.

Divers

- Autre question relative à l'accès des bateaux à l'aire de carénage, déjà posée lors de Conseils Portuaires anciens, mais posée à nouveau assortie d'un long argumentaire impossible à résumer : *Je pense qu'il faut mettre en place une option B, » sans attendre une solution globale et très couteuse comme cela a avait été envisagé au début de précédent mandat de nos élus (énorme projet avec création d'une esplanade : trop cher...).*

Se limiter à créer un chemin sur pilotis et changer la grue pour un travel-lift comme cela se fait dans de nombreux ports. Ceci permettrait de :

- Sortir plus facilement et rapidement les bateaux de toutes tailles sans le stress du serrage des sangles aux mauvais endroits de la structure de la coque. Donc : meilleure sécurité
- Réduire considérablement les besoins en personnel pour les manœuvres. Un operateur seul est possible (comme dans de nombreux ports), ils sont souvent 4 ! Donc : meilleure efficacité
- Optimiser l'occupation de la surface disponible sur l'aire de travaux/carénage sans être limité par la portée de la grue. Donc : augmentation des recettes
- Mettre le port de Perros au standard de la catégorie. Donc : meilleure compétitivité.
- Au final cela devrait baisser les dépenses de fonctionnement, augmenter les recettes de la zone technique, et plus généralement augmenter l'attractivité du port et générer quelques contrats supplémentaires de bateaux > 10m. Donc : augmentation recettes.

Il faut noter que ces gains devraient largement couvrir les amortissements et frais financiers de cet investissement qui de fait serait autofinancé. Donc : meilleur retour sur investissement.

Yannick Cuvillier répond qu'effectivement ce serait bien mais il faudrait agrandir l'aire de carénage et cela entraînerait de grands frais supplémentaires. Pour l'instant les dépenses restent l'agrandissement de la porte et le rétablissement des profondeurs de Ploumanac'h.

- Quelques suggestions concernant les frais de gestion :

Quelques propositions pour diminuer les dépenses d'énergie du port en vue de ne pas augmenter les tarifs =

- *Supprimer les points d'eau et électricité accessibles à tout le monde hors de pontons*
- *Regrouper les bateaux à l'année sur un seul ponton et Supprimer l'électricité la nuit sur les autres pontons*
- *Possibilité de compteur pour les bateaux à l'année*

NOTE = il semble qu'ARMOR NAVIGATION a un gain de 20 000 euros sur les passagers. Ce montant doit revenir aux ports. M. Le Maire rappelle qu'Armor Navigation n'a aucune exclusivité sur la cale Philippe Milon à Trestraou, la cale n'est pas privatisée, les vedettes sont prioritaires par rapport à la sécurité des passagers. La cale est accessible à tous, aux pêcheurs, aux plaisanciers... Armor Navigation construit actuellement sa gare maritime. La gare est érigée sur le domaine public maritime et dispose d'une AOT pour 30 ans, ensuite, le bâtiment revient à la commune. Les travaux ont pris du retard et devraient être terminés vers le mois de juin. Quant à la cale, les travaux s'achèveront en février.

Armor Navigation verse plusieurs recettes sur le budget des ports : AOT gare maritime, AOT cale et redevance à passagers (1 € par passager et en 2022 il y a eu 130 000 passagers).

- Questions récurrentes que nous transmettons telles quelles

Toujours les mêmes remarques concernant le délabrement de la cale du Linkin., son encombrement par les galets, son envasement. Sans compter les difficultés que créent les multiples mises à l'eau- sorties d'eau des embarcations sur remorque. Parking encombré, voire parfois in-circulable : La cale du Linkin est entretenue régulièrement et des travaux ont été réalisés dernièrement. Suite à la dernière tempête, de nombreux galets ont envahi la cale, celle-ci a été nettoyée par l'équipe des ports lundi 5/12 et jeudi 8/12, selon le planning programmé.

Questions concernant les pontons et le bassin à flots

- A nouveau la question de l'accès difficile au ponton gas-oil, en particulier lorsque le port est fermé et le niveau d'eau le plus bas. : ***Cela sera étudié prochainement.***
- Suggestion intéressante : Serait-il possible d'installer en bout de ponton visiteur (comme à Trébeurden) un panneau permettant d'orienter les visiteurs en favorisant les emplacements "côté Dixi " pour les grosses unités (grande largeur pour les manœuvres), et les emplacements "côté Stella Maris" où l'espace de manœuvre est plus réduit, pour les unités plus petites. Cela faciliterait les manœuvres à la fois pour les visiteurs mais aussi pour les usagers du ponton Stella Maris qui se trouvent face au ponton visiteurs : ***Suggestion qui sera étudiée pour le printemps.***

Questions concernant la porte et l'accès au port

Les travaux de modification de la porte

- Beaucoup de questions récurrentes sur le choix technique et le choix de la largeur de 12 mètres. Le Conseil Portuaire avait validé les choix, mais une communication forte de la Mairie devrait être faite afin de bien préciser les choses et éviter de revenir à chaque fois sur ce sujet. ***Le choix définitif est fait sur 12 m, cela a été validé.***
- Est-il possible de ne pas restreindre l'ouverture de la porte aux mois d'avril et d'octobre, ***au moins pour le week-end,*** c'est à dire du vendredi soir au dimanche soir ? ***Les problématiques de personnel ne permettent pas un assouplissement des horaires, il convient d'attendre le printemps 2024 pour disposer d'ouvertures de la porte sans contraintes avec la nouvelle porte.***

Questions concernant l'accident de non-fermeture de la porte du 05-01-22

Un usager nous a adressé un grand nombre de questions concrètes : Il n'y aura pas de point personnel sur les assurances en Conseils Portuaires. Les dossiers d'assurance avancent et sont suivis. Une réunion avec le collectif s'est tenue cette semaine. Une aide va être apportée par la Mairie pour les usagers qui ont eu une perte de jouissance de leur bateau, à savoir un AR 72h.

Autre question diverse

M. Guérin demande l'autorisation pour le Comité de la Rade pendant les festivités de Noël du port de se brancher électriquement à la Halle à poissons. La demande d'autorisation est acceptée.

Une fuite d'eau importante est apparue au niveau du ponton Dixi. La cause n'est pas encore connue, cependant, la borne de la passerelle est fermée et les WC sont provisoirement condamnés.

Mme Vernoux se dit très satisfaite car depuis la mise en place des questions préparées avec l'ensemble des usagers, 51 personnes ont répondu favorablement ce qui montre un intérêt certain pour les usagers de communiquer et participer à la vie du port.

La séance est levée à 10 h 45.

Fait à Perros-Guirec,
Le 10 décembre 2022

Les Présidents,

Erven LEON



Yannick CUVILLIER

